

SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2015

A la Salle des Fêtes de Mogneneins à 20 h 30

L'an deux mille quinze, le 11 février, le Comité syndical réuni à Mogneneins, après convocation légale en date du 22 décembre 2014, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

Etaient présents : Noël TEPPE, Pierre PERNET, Michel GADIOLET, Annelise MONCEAU, Tanguy MESSON, Guy MONTRADE, Lucette LEVERT, Georges-Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Jean-Michel LUX, Roger RIBOLLET, Jacques VERT, Anne-Marie BOUCHY, Gilles DUBOST, Eliane ROGNARD, Jean-Pierre CHAMPION, Michel BOISSON, Romain COTTEY, Marc TATON, Edouard BREVET, Sandrine MÉRAND, Jacky NOUET, Pierrick VERNAY, Serge ROUSSET, Pierre PETIOT, Maurice VOISIN, Frédéric ORGERET, Carmen MENA, Bernard GUILLEMAUD.

Etaient également présents : Christian ODDON, Christine GONNU, Karyl THEVENIN, Philippe MOLLARD, Nathalie DECHAVANNE, Michel AUBRUN, Marie-Monique THIVOLLE, Dominique ALGA, Serge VARVIER, Jean François MORELLET, Michel POMEL, Jean-René LABATY, Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Véronique GELIN (secrétaire, comptable), Clémentine PERIAL (stagiaire).

Etaient excusés : Daniel MICHEL, Jean-Michel SALVADORI, Bernard JARAVEL, Patrick BOURGEOIS, Pascale LESCUYER, Laure LANTELME, Philippe RAYMOND, Jacqueline CUTIVET, Roger POIZAT, Thomas DECHER, Muriel LUGA GIRAUD, Rodolphe POMEREL, Isabelle DUBOIS.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

Madame Sandrine MÉRAND fait procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance. Elle remercie les membres de leur présence et laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre Champion, maire de Mogneneins afin qu'il présente sa commune.

Début de la réunion : 20 h 35

Sandrine MERAND présente en quelques mots, les stagiaires et les nouveaux arrivants, à savoir Jérémy Chevalier qui remplacera Maxime et qui était en poste au syndicat de la Touque dans le Calvados depuis 2008.

Antonin Toulan qui remplace Pierre et que certains reconnaîtront peut-être car il avait réalisé le bilan à mi-parcours du contrat de rivière en 2012. Antonin est titulaire d'un bac +5 universitaire.

Clémentine Périol est en stage dans le cadre du bilan du fonctionnement du canal des Echudes pour 6 mois. Elle est titulaire d'un master 2 COGEVAL'EAU (Connaissance, gestion et valorisation des écosystèmes aquatiques) depuis 2012. Après une année de recherche d'emploi, Clémentine refait une année de formation pour faciliter son insertion professionnelle.

Et enfin Vincent Mocellin qui va intégrer l'équipe d'ici quelques jours, en master 2 à l'université Lyon 1 Bioévaluation des Ecosystèmes et Expertise de la biodiversité : il réalisera le bilan des travaux sur les fossés de la Dombes dans le cadre d'un stage de 6 mois.

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 14 janvier 2015 a été joint à la convocation du comité syndical du 11 février 2015. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Madame MÉRAND demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 14 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE

Sandrine MÉRAND précise que les trois prochains points à l'ordre du jour concernent des opérations sous convention de mandat. Comme cela avait été précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ce type d'opération n'est possible que si la ou les communes concernées confient au SRTC la maîtrise d'ouvrage de l'opération par délibération et signature d'une convention de mandat. Le montant hors subventions reste à la charge de la ou les communes concernées.

Suite aux crues de l'hiver 2013-2014, les berges de la Chalaronne longeant la place de l'abbé Gay (Commune de St Etienne sur Chalaronne) ont été fortement dégradées. Actuellement, un peu moins de 30m de berges, en rive gauche de la Chalaronne, sont érodées le long du parking. Mais l'évolution continue et la commune souhaite une intervention pour stopper le processus.

Des protections de berges en génie végétal sont à mettre en place en rive gauche de la rivière. L'objectif visé est de consolider, d'améliorer et de restaurer la tenue des berges à proximité du parking.

La commune de Saint Etienne sur Chalaronne souhaite confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne. Ce dernier se chargerait de recruter, de suivre l'entreprise qui réalisera les travaux, de constituer le dossier de demande de subventions et celui de déclaration/autorisation de travaux. Le coût des travaux serait supporté en intégralité par la commune, subventions déduites.

Les statuts du syndicat lui permettent en effet de se porter mandataire et d'effectuer des maîtrises d'ouvrages déléguées après signature d'une convention de mandat avec les différentes parties. Les dépenses et les recettes liées à l'opération sont respectivement imputées aux comptes 458-1 et 458-2. Les recettes sont assurées par les subventions versées et par la contribution de la commune.

Le budget porterait sur 7 000€ TTC de dépenses inscrites au 458-1 et 7 000€ TTC de recettes dont 1 000€ issus de subventions au compte 458-2.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 6 000€ TTC.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

DECIDE sous réserve de l'accord de la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision,

AUTORISE Madame la Présidente à signer si nécessaire le dossier de déclaration/autorisation de travaux au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques),

SOLLICITE le concours financier du Département de l'Ain selon ses modalités d'intervention,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2015.

3 – CONVENTION DE MANDAT POUR LA PASSERELLE ENTRE DOMPIERRE ET SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE

Sandrine Mérand explique que les communes de Saint Etienne sur Chalaronne et Dompierre sur Chalaronne souhaitent confier la maîtrise d'ouvrage pour le remplacement de la passerelle située entre les deux communes au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Suite aux crues des hivers précédents, l'une des culées de la passerelle, située en amont du pré Piron sur la Chalaronne, s'est en partie effondrée. Cette passerelle permettant le franchissement piétonnier par-dessus la Chalaronne (limite communale entre Dompierre sur Chalaronne et Saint Etienne sur Chalaronne) présente actuellement un risque d'effondrement. Les communes concernées souhaitent qu'une intervention ait lieu afin de stopper le processus et de restaurer l'ouvrage de franchissement.

La culée située en rive gauche de la Chalaronne devra être restaurée et consolidée. La passerelle devra être également remplacée car l'existante est instable.

L'objectif visé est de restaurer le franchissement piétonnier entre ces chemins communaux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et qui fait partie du sentier au fil de l'eau prévu sur la Chalaronne dans le cadre du contrat de rivière.

Le SRTC se chargerait de recruter, de suivre l'entreprise qui réalisera les travaux, de constituer le dossier de demande de subventions et celui de déclaration/autorisation de travaux. Le coût des travaux serait supporté en intégralité par les communes, subventions déduites.

Les statuts du syndicat lui permettent en effet de se porter mandataire et d'effectuer des maîtrises d'ouvrages déléguées après signature d'une convention de mandat avec les différentes parties. Les dépenses et les recettes liées à l'opération sont respectivement imputées aux comptes 458-1 et 458-2. Les recettes sont assurées par les subventions versées et par les contributions des communes.

Le budget porterait sur 48 000€ TTC de dépenses inscrits au 458-1 et 48 000€ TTC de recettes dont 19 200€ issus de subventions au compte 458-2.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 28 800€ TTC.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

DECIDE sous réserve de l'accord des communes de Saint Etienne et Dompierre sur Chalaronne, que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision,

AUTORISE Madame la Présidente à signer si nécessaire le dossier de déclaration/autorisation de travaux au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques),

SOLLICITE le concours financier du Département de l'Ain, de la région Rhône Alpes et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse selon leurs modalités d'intervention,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2015.

4 – CONVENTION DE MANDAT POUR LA PASSERELLE DE MONTCEAUX

Sandrine MERAND explique qu'il en est de même pour la commune de Montceaux qui souhaite confier la maîtrise d'ouvrage pour le remplacement de la passerelle située à proximité du moulin Crozet sur la Calonne. Suite aux crues des hivers précédents, cette passerelle a été emportée. Celle-ci permettait le franchissement piétonnier au-dessus de la Calonne. La commune souhaite qu'une intervention ait lieu afin de restaurer l'ouvrage de franchissement visé dans la fiche action sentier au fil de l'eau.

Le SRTC se chargerait de recruter, de suivre l'entreprise qui réalisera les travaux, de constituer les dossiers de demande de subventions et celui de déclaration/autorisation de travaux. Le coût des travaux serait supporté en intégralité par la commune, subventions déduites.

Les statuts du syndicat lui permettent en effet de se porter mandataire et d'effectuer des maîtrises d'ouvrages déléguées après signature d'une convention de mandat avec les différentes parties. Les dépenses et les recettes liées à l'opération sont respectivement imputées aux comptes 458-1 et 458-2. Les recettes sont assurées par les subventions versées et par les contributions de la commune.

Le budget porterait sur 13 600€ TTC de dépenses inscrits au 458-1 et 13 600€ TTC de recettes dont 4 000€ issus de subventions au compte 458-2.

Le montant estimatif des travaux est de 9 600€ TTC.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

DECIDE sous réserve de l'accord de la commune de Montceaux, que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision,

AUTORISE Madame la Présidente à signer si nécessaire le dossier de déclaration/autorisation de travaux au titre de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques),

SOLLICITE le concours financier du Département de l'Ain, de la région Rhône Alpes et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse selon leurs modalités d'intervention,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2015.

5 – DELIBERATION FIXANT LA REMUNERATION DES STAGIAIRES

Comme cela a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, Sandrine Mérand rappelle que le SRTC souhaite faire travailler 2 stagiaires pour la réalisation de deux études bilan :

- Bilan du fonctionnement hydrologique et géomorphologique du canal des Echudes
- Bilan de la programmation des travaux réalisés sur les fossés des étangs de la Dombes.

Depuis le mois de juillet 2014, une délibération doit être prise sur le montant des gratifications à verser aux stagiaires.

Le minimum prévu par la loi dès lors que la durée du stage est de plus de 3 mois est de 508.20 €. Les textes prévoient que ce montant sera automatiquement revalorisé au 1/09/2015 à 554.40 € par mois.

Ces deux stagiaires disposent d'une formation bac+5. La durée de stage proposée est de 6 mois.

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'accorder au stagiaire de l'enseignement le montant de la gratification minimum prévu par la loi.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

INSTITUE une gratification s'élevant à 508.20 € jusqu'au 1/09/2015 puis de 554.40 € pour des stages qui débuteraient après cette date aux stagiaires de l'enseignement ;

Les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

INSCRIT au budget les crédits correspondants,
SOLLICITE le concours financiers de la RRA, du CG01 et de l'AE RMC
DONNE tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sandrine Mérand présente les résultats de l'année 2014 :

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 291 882.24 €,
 - o Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 336 838.61 €,
 - o Le résultat de la section de fonctionnement est de 44 956.37 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 120 571.81€,
 - o Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 165 528.18 €
- Pour la section d'investissement :
 - o Les dépenses d'investissement s'élèvent à 698 581.94 €,
 - o Les recettes d'investissement s'élèvent à 580 977.45 €,
 - o Le résultat de la section d'investissement est de – 117 604.49 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 173 274.26 €,
 - o Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de 55 669.77 €

Madame MERAND précise par ailleurs que les restes à réaliser s'élèvent à 250 708.79 € en dépenses et 227 811.70 € en recettes. Le besoin de financement pour les restes à réaliser s'élèvent à 22 897.09 €.

Le résultat global d'investissement en tenant compte des restes à réaliser est de – 32 772.68 € (55 669.77 € -22 897.09 €).

Le résultat global de l'exercice 2014 est de 198 300.86 € (165 528.18 € + 32 772.68 €)

Madame MERAND demande au doyen de la salle, Madame Lucette LEVERT, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2014. Madame MERAND se retire de la salle.

Madame LEVERT porte au vote le compte administratif 2014.

Le compte administratif 2014 est voté à l'unanimité des membres présents. Madame MERAND revient dans la salle et remercie l'assemblée d'avoir voté le compte administratif.

7 – COMPTE DE GESTION 2014

Sandrine MERAND rappelle que le compte de gestion est l'équivalent du compte administratif hors restes à réaliser. Il est établi par le comptable public (Madame TANGUY) et retrace les dépenses et recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2014 du Syndicat et présente des résultats similaires.

Aucune question n'étant soulevée, la Présidente propose de soumettre au vote l'approbation du compte de gestion 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2014 à l'unanimité.

8 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Sandrine MERAND précise que les résultats de clôture pour l'année 2014 sont les suivants :

Le résultat de la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :
Résultat de l'exercice : 44 956.37 €

Résultat antérieur reporté : 120 571.81 €

Résultat à affecter : 165 528.18 €

Le résultat de la section investissement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : - 117 604.49 €

Résultat antérieur reporté 173 274.26 €

Résultat à affecter : 55 669.77 €

Compte tenu des restes à réaliser qui représentent un solde de : - 22 897.09 €

La Présidente propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation au C/001 (recettes) : 32 772.68 € solde d'exécution de la section d'investissement reporté,

- Affectation au C/002 (recettes) : 165 528.18 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget primitif de l'exercice 2015 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Sandrine MERAND porte au vote l'affectation du résultat 2014, tel que présenté ci-dessus.

L'affectation du résultat 2014 est votée à l'unanimité des membres présents.

9 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES 2015

Sandrine Merand précise que conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget restera le même cette année, à savoir 144 146 €.

Toutefois, le montant des cotisations de chaque collectivité peut varier d'une année sur l'autre puisqu'il est notamment calculé en fonction de la richesse et de la population, deux critères qui sont évolutifs et recalculés chaque année. Ces variations sont de l'ordre de quelques pourcents.

La participation des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget a donc été évaluée à 150 924 €, cette somme prenant en compte à la fois les 144 146 € de cotisations et l'emprunt de Villars (lié au SIAE de la Chalaronne).

Communes	COTISATIONS EN €		Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2015
	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**			
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 146 €	1 213 €	3 359 €		3 359 €
AMBERIEUX-EN-DOBES	870 €	674 €	1 544 €		1 544 €
BANEINS	1 697 €	521 €	2 218 €		2 218 €
BEY	566 €	- €	566 €		566 €
BIRIEUX	1 387 €	782 €	2 170 €		2 170 €
BOULIGNEUX	2 053 €	1 165 €	3 218 €		3 218 €
CHANEINS	2 607 €	1 666 €	4 273 €		4 273 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 447 €	784 €	2 230 €		2 230 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	18 725 €	10 086 €	28 811 €		28 811 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	839 €	- €	839 €		839 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 091 €	611 €	1 702 €		1 702 €
FRANCHELEINS	1 265 €	232 €	1 497 €		1 497 €
GENOUILLEUX	1 563 €		1 563 €		1 563 €
GUEREINS	3 135 €	1 818 €	4 953 €		4 953 €
JOYEUX	697 €	364 €	1 061 €		1 061 €
LAPEYROUSE	1 734 €	973 €	2 707 €		2 707 €

Communes	COTISATIONS EN €		Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2015
	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**			
MARLIEUX	371 €	194 €	564 €		564 €
MONTCEAUX	2 694 €	1 600 €	4 294 €		4 294 €
LE MONTELLIER	266 €	130 €	396 €		396 €
MONTHIEUX	2 205 €	1 177 €	3 383 €		3 383 €
RELEVANT	1 693 €	- €	1 693 €		1 693 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	466 €	396 €	862 €		862 €
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE		4 737 €	4 737 €		4 737 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE		2 397 €	2 397 €		2 397 €
SAINT-MARCEL	2 630 €	1 800 €	4 430 €		4 430 €
SAINTE-OLIVE	1 056 €	599 €	1 654 €		1 654 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 139 €	2 179 €	9 318 €		9 318 €
SANDRANS	2 670 €	1 515 €	4 185 €		4 185 €
THOISSEY		2 015 €	2 015 €		2 015 €
VALEINS	463 €	260 €	723 €		723 €
VILLARS-LES-DOBES	11 496 €	4 930 €	16 426 €	6 778 €	23 204 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CHALARONNE	24 358 €		24 358 €		24 358 €
TOTAUX	99 330 €	44 816 €	144 146 €	6 778 €	150 924 €

Pour information, Villars les Dombes dispose de deux emprunts à rembourser : le premier arrivant à échéance en mars 2016 et le second en novembre 2019.

10 – BUDGET PRIMITIF 2015

La présidente laisse la parole à Alice afin de présenter le budget 2015. Alice précise qu'il a été construit avec les opérations présentées lors du débat d'orientation budgétaire. Le diaporama qui est présenté par l'équipe ne reprend pas ligne à ligne le budget. Pour la section de fonctionnement, comme le vote est réalisé par chapitre, seuls apparaissent les chiffres par chapitre avec un focus sur les opérations liées au contrat de rivière. Pour l'investissement, le vote se fait par opération : ainsi, chaque opération sera présentée.

Alice précise que le diaporama a été conçu sur la base d'une approche plus visuelle tout en apportant l'ensemble des chiffres soumis à votre vote. Elle invite les délégués à utiliser également les documents de séances qui intègrent les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Alice précise que les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2014.

En ce qui concerne le chapitre 011 - charges à caractère général :

- compte 60632 : fournitures de petits équipements pour l'achat de matériel de désherbage alternatif pour les communes. Cette dépense sera équilibrée avec les recettes de subventions et la participation des communes pour le reste à charge,
- compte 61523 : entretien de la vanne et mise en conformité sur le barrage de Tallard ainsi que l'entretien du canal à Guéreins,
- compte 61524 : entretien des boisements de berges lorsque, suite à une crue, des embâcles se sont formés sur des secteurs problématiques (dans la traversée des bourgs notamment sur les communes de Villars, Saint Didier sur Chalaronne et Guéreins),
- compte 617 : ce compte comprend une réserve de 12 500 € pour l'étude qualité de l'eau, 40 000€ pour l'étude hydro géomorphologique, 47 880€ pour l'étude bilan du contrat de rivière, 11 000 € pour l'externalisation des plans de désherbage communaux, 34 500€ pour les

diagnostic MAEC, 17 900€ pour des analyses d'eau de l'étude bilan fossés, des mesures de débit en période de crue et l'étude sur le Pontcharrat (cartographie des zones inondables),

- compte 6237 : impression d'un journal fin 2015 et paiement du journal qui vient de paraître + panneaux rivières, les autocollants pour les animations scolaires, les cartes de vœux et cartons d'invitation pour l'inauguration de la rivière de contournement du seuil du moulin Crozet.

En ce qui concerne le chapitre 012 : charges de personnel

Le montant est en augmentation : cela est dû à la rémunération des stagiaires ainsi qu'à la possibilité de réaliser un CDD à la fin des stages.

En ce qui concerne le chapitre 67 : charges exceptionnelles, cela correspond au montant pour le litige sur Vannans qui devra potentiellement être remboursé. Cette dépense est équilibrée en recette.

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
60632 - Fournitures de petits équipements	1 200.00	193.19	20 000.00
61523 - Entretien et réparation voies et réseaux	8 000.00	-	12 168.00
61524 - Entretien et réparation bois et forêt	10 000.00	4 173.20	10 000.00
617 - Etudes et recherches	34 100.00	7 786.54	163 780.00
6237 - publications	4 700.00	2 140.58	10 100.00
Charges à caractère général hors opération	47 080.00	38 500.24	54 580.00
Total 011 - Charges à caractère général	105 080.00	52 793.75	270 628.00
6218 - Autre personnel (animations scolaires)	11 500.00	6 975.00	11 500.00
6218 - Autre personnel (stagiaires)		-	6 120.00
Salaires + charges personnel	201 710.00	201 825.46	213 130.00
Total 012 - Charges de personnel	213 210.00	208 800.46	230 750.00
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	14 150.00	14 092.41	17 150.00
Total 66 - Charges financières	8 487.00	7 011.34	5 405.00
Total 67 - Charges exceptionnelles	54 023.00	-	54 023.00
Total 68 - Amortissements	9 184.28	9 184.28	5 177.00
22 - Dépenses imprévues	2 000.00	-	4 000.00
23 - Virement section investissement	122 152.82	-	131 883.18
- TOTAL DEPENSE	528 287.10	291 882.24	719 016.18

En ce qui concerne les recettes :

- chapitre 70 : les recettes des communes pour le matériel de désherbage alternatif ainsi que le montant pour l'étude sur les bassins versants de l'Appéum, du Rougeat et de la Mâtre,
- chapitre 74 : comprend toutes les recettes de subvention des différents financeurs ainsi que la cotisation des communes et de l'intercommunalité adhérentes
- chapitre 77 : correspond au montant pour le litige sur Vannans – (montant reversé par les assurances)
- chapitre 002 : qui reprend le report de l'excédent cumulé de fonctionnement de 2014

COMPTE -	BP 2014	CA 2014	BP 2015
13 - Atténuations de charge	2 000.00	2 918.82	
70 - Produits des services		-	7 300.00
74 - Subventions et participations des collectivités	351 692.29	332 250.69	492 165.00
7718 - Autres produits exceptionnels	54 023.00	1 669.10	54 023.00
002 - Report Excédent	120 571.81	-	165 528.18
- TOTAL RECETTE	528 287.10	336 838.61	719 016.18

Alice demande s'il y a des questions sur le budget de fonctionnement. Aucune question n'étant soulevée, elle propose de passer à la présentation du budget d'investissement.

Elle précise que lors du montage du budget, la commission finance a préféré ne pas afficher des subventions en recette sur certaines opérations sachant que l'on ne les touchera pas sur cet exercice et d'équilibrer le budget par un emprunt.

Alice rappelle que le budget d'investissement est voté par chapitre, avec les chapitres d'opération d'équipement. Elle précise que chaque technicien présentera les actions dont il a la charge. Voici le budget concernant les opérations non affectées :

OPERATIONS	DEPENSES		RECETTES		
	N° compte	BP 2015	NATURE	compte	BP 2015
Solde d'exécution d'investissement reporté	001		Résultat d'investissement reporté	001	32 772.68
Dépenses d'investissement imprévues	020	10 157.56	Virement de la section de fonctionne	021	131 883.18
Rembt. Capital emprunts Villars	1641	6 253.03	Affectation du résultat de fonctionnem	1068	-
Rembt Capital emprunts SRTC	1641	148 987.00			
			FCTVA	10222	37 000.00
			Emprunt	1641	37 000.00
			Autres Immobilisations financières c	276348	6 253.03
			Amort. Logiciel	28051	-
			Amort. Installations, matériel et outilla	28158	4 024.00
			Amort. Véhicule de service	28182	-
			Amort. Matériel de bureau et info	28183	928.00
			Amort. Mobilier	28184	225.00
			Amort. Autres	28188	-
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES		165 397.59			250 085.89

Pour les dépenses et recettes concernant tous les bassins versant :

Logiciel	2051	-	Subvention Agence de l'Eau	1326	12 000.00
Matériel Informatique	2183	4 000.00			
Matériel de transport	2182	25 000.00			-
TOTAL OPERATION 126 Matériel		29 000.00	TOTAL		12 000.00
Travaux en cours	2317	25 000.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	6 250.00
		-	Subvention Région	1322	6 250.00
			Subvention Conseil Général	1323	3 125.00
TOTAL OPERATION 143 (fiche B1-1.1) Plantation T4		25 000.00	TOTAL		15 625.00
Travaux en cours	2317	-	Subvention Agence de l'Eau	1326	27 200.00
		-	Subvention Région	1322	16 320.00
TOTAL OPERATION 139 (fiche B3-1) Entretien des fossés		-	TOTAL		43 520.00
Travaux Abreuvoirs	2317	36 000.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
Travaux Mares	2317	-	Subvention Région	1322	18 000.00
			Subvention Conseil Général	1323	6 300.00
TOTAL OPERATION 140 (fiche B3-1)Création mares et ab		36 000.00	TOTAL		24 300.00
Travaux Plantation T5 et invasives T4	2317	45 000.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	11 250.00
		-	Subvention Région	1322	11 250.00
		-	Subvention Conseil Général	1323	5 625.00
TOTAL OPERATION 149 (fiche B1-1,1) Plantation T5- inva		45 000.00	TOTAL		28 125.00
Travaux Plantes invasives T3	2317	-	Subvention Agence de l'Eau	1326	5 254.00
		-	Subvention Région	1322	5 254.00
		-	Subvention Conseil Général	1323	2 627.00
TOTAL OPERATION 144 (fiche B1-1,1) Plantes Invasives		-	TOTAL		13 135.00
Travaux en cours	2317	70 000.00	Subvention Région	1322	29 100.00
		-	Subvention CG 01	1323	23 300.00
TOTAL OPERATION 145 Plantation de haies T3		70 000.00	TOTAL		52 400.00
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT TOUS LES		205 000.00		-	189 105.00

Pour l'opération 126, il est prévu de changer un véhicule qui commence à présenter d'importantes dépenses d'entretien et de pouvoir bénéficier de 50% de subventions de la part de l'Agence de l'Eau.

Pour les opérations 139 et 144, les travaux ont tous été payés : il reste à percevoir les subventions correspondantes.

Pour les dépenses et recettes concernant le bassin versant de la Calonne :

Travaux en cours	2031	14 500.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	22 278.00
		-	Subvention Région	1322	11 228.70
			Subvention Conseil Général	1323	11 000.00
TOTAL OPERATION 127 (fiche B1-3.1)Seuil Crozet		14 500.00	TOTAL		44 506.70
Etude seuil des Charmes	2031	15 000.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
		-	Subvention Région	1322	-
			Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 147 (fiche B1-1.3)Etude seuil des Charmes		15 000.00	TOTAL		-
Conception et travaux	2317	40 800.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
		-	Subvention Région	1322	-
			Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 148 (fiche B1-2.11)Arasement Seuil Chapuis		40 800.00	TOTAL		-
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Calonne		70 300.00	TOTAL	-	44 506.70

Pour l'opération 127, les travaux sont réalisés à 80% et payés : il reste à réaliser des plantations ainsi que la rehausse à installer sur le barrage.

Pour les opérations 147 et 148, seules les dépenses ont été inscrites. Il n'est pas réaliste de penser que les dossiers de ces 2 opérations seront soldés d'ici la fin de l'année.

Pour les dépenses et recettes concernant le bassin versant de la Chalaronne :

Conception et travaux	2317	48 000.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	10 000.00
		-	Subvention Région	1322	10 000.00
			Subvention Conseil Général	1323	12 000.00
TOTAL OPERATION 150 (fiche B1-2.12 Moulins des Payes)		48 000.00	TOTAL		32 000.00
Etude de conception	2317	15 000.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
		-	Subvention Région	1322	-
			Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 151 (fiche B1-2.10) Restauration gué des Illons		15 000.00	TOTAL		-
Panneaux (conception)	2188	12 000.00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
		-	Subvention Région	1322	-
			Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 152 (fiche B1-3.2) Sentiers Chalaronne		12 000.00	TOTAL		-
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Chalaronne		75 000.00	TOTAL	-	32 000.00

Pour l'opération 150, le montant correspond à l'étude et aux travaux

Pour l'opération 151, le montant correspond à l'étude de dimensionnement de l'ouvrage, c'est pour cela que les recettes ne sont pas affichées.

Pour l'opération 152, le travail sera le même que sur les sentiers Avanon avec la conception des panneaux par un bureau d'étude.

Pour les dépenses et recettes concernant les opérations sous mandat :

Frais d'étude, de maîtrise d'oeuvre et de travaux	458107	153 850.00	Subvention Financeurs	458207	153 850.00
			Part Communale	458207	-
TOTAL OPERATION Berges Chalaronne dans châillon		153 850.00	TOTAL	4582	153 850.00
Travaux	458111	48 000.00	Subvention Agence	458211	7 200.00
			Subvention Région	458211	7 200.00
			Subvention Conseil Général	458211	4 800.00
			Part Communale	458211	28 800.00
TOTAL OPERATION - Passerelle Dompierre		48 000.00	TOTAL	4582	48 000.00
Travaux en cours	458112	13 600.00	Subvention Agence	458212	-
			Subvention Région	458212	2 400.00
			Subvention Conseil Général	458212	1 600.00
			Part Communale	458212	9 600.00
TOTAL OPERATION - Passerelle Montceaux		13 600.00	TOTAL	4582	13 600.00
Travaux	458107	7 000.00	Subvention Financeurs	458207	1 000.00
			Part Communale	458207	6 000.00
TOTAL OPERATION Berges Chalaronne St Etienne		7 000.00	TOTAL	4582	7 000.00
TOTAL OPERATIONS sous mandat	4581	222 450.00		4582	222 450.00

Alice précise que pour l'opération 458107, le syndicat est en attente des subventions qui seront reversées à la commune.

Pour les 3 autres opérations sous mandat, celles-ci ont été présentées lors du vote de la convention de mandat.

La Présidente soumet le budget primitif 2015 au Comité syndical et rappelle que le budget sera voté par chapitres en reprenant au global les chiffres suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	738 147.59 €	738 147.59 €
Section de fonctionnement	719 016.18 €	719 016.18 €
TOTAL	1 457 163.77 €	1 457 163.77 €

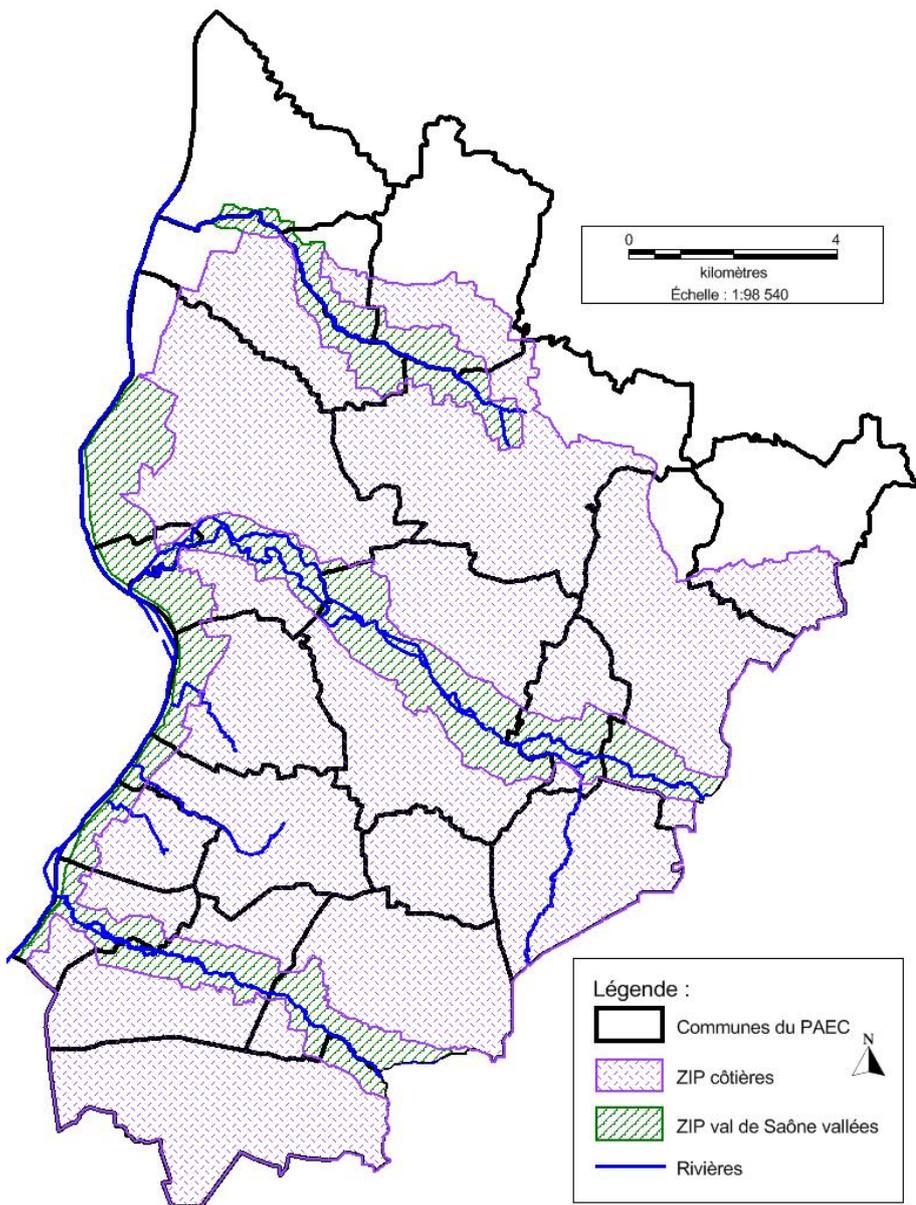
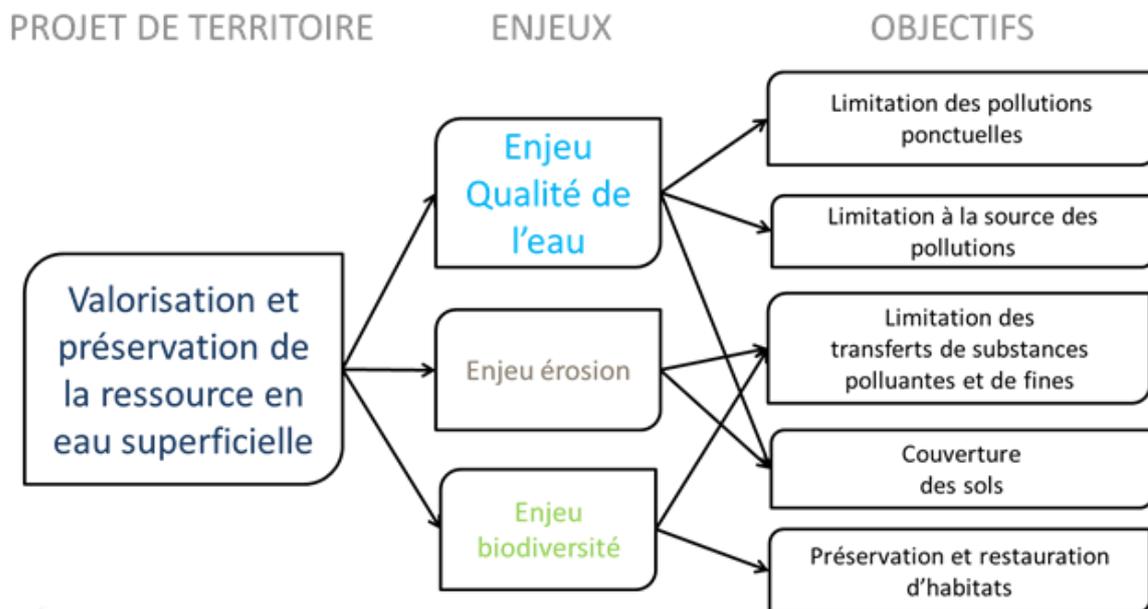
Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2015 à l'unanimité.

11 – POINT SUR LES MAEC (MESURES AGROENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES)

Sandrine MERAND annonce officiellement que le projet agro environnemental et climatique (PAEC) pour la Chalaronne aval a été retenu et félicite tout particulièrement Yannick, qui présente les différentes Mesures Agro Environnementales et Climatiques ou MAEC qui vont être proposées aux agriculteurs d'ici quelques semaines.

Des plaquettes de communication seront directement envoyées auprès des agriculteurs. Dans le même temps, le comité technique MAEC qui s'est réuni mercredi 4/02 propose de les convier à des réunions publiques d'information. Il est proposé d'en organiser 2 : la première le lundi 2 mars à Saint Didier sur Chalaronne et la seconde le mercredi 4 mars à 20h30 à Guéreins.

Yannick explique que les MAEC sont des contrats d'une durée de 5 ans destinés aux agriculteurs volontaires pour mettre en œuvre des pratiques répondant à un enjeu en échange d'une rémunération annuelle financées par le FEADER et la Région Rhône-Alpes.



Le schéma synthétise le projet de territoire du PAEC. 3 enjeux ont été retenus et déclinés au niveau de 2 Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP, Cf. carte ci-contre) qui permettent de cibler les mesures proposées : les Côtières (plateau et côtières du val de Saône) et Val de Saône vallées (prairies humides du val de Saône, vallées de la Chalaronne, de la Calonne et de l'Avanon).

L'enjeu qualité de l'eau constitue l'enjeu principal sur ces deux ZIP. L'enjeu érosion constitue un enjeu secondaire pour la ZIP Côtières. Il en est de même pour l'enjeu biodiversité au niveau de la ZIP Val de Saône Vallées.

Le tableau ci-dessous présente les MAEC ouvertes à la contractualisation en 2015 et 2016.

Ces mesures représentent un budget global d'1 500 000 €, financé à hauteur de 75% par l'Europe (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER) et de 25 % par la Région Rhône-Alpes (dans le cadre du contrat de rivière en 2015 puis du

contrat Saône en 2016).

ZIP concernées	Types de MAEC	Enjeux principaux associés à la MAEC
côtières et val de Saône vallées	Mesure système Polyculture-élevage	qualité de l'eau
val de Saône vallées	Gestion des prairies humides	qualité de l'eau / biodiversité
val de Saône vallées	Retard de fauche sur prairies humides, absence totale de fertilisation	qualité de l'eau / biodiversité
val de Saône vallées	Absence totale de fertilisation sur prairies humides	qualité de l'eau / biodiversité
côtières et val de Saône vallées	Maintien des haies, arbres isolés, mares et autres éléments du paysage	qualité de l'eau / biodiversité / érosion
côtières et val de Saône vallées	Entretien des haies	qualité de l'eau / biodiversité / érosion
côtières et val de Saône vallées	Création et entretien d'une bande enherbée et enregistrement des interventions	qualité de l'eau / érosion
côtières et val de Saône vallées	Réduction progressive des traitements herbicides et maintien des éléments du	qualité de l'eau
côtières et val de Saône vallées	Mise en place de la lutte biologique et maintien des éléments du paysage	qualité de l'eau

Yannick précise que ces mesures seront accompagnées d'actions complémentaires afin de renforcer l'efficacité des MAEC proposées. Il s'agira notamment d'acquisition de matériels, de formations, de suivi et d'évaluation des actions engagées.

Pour certaines MAEC complexes (mesure système polyculture élevage, réduction des traitements herbicides...), un diagnostic d'exploitation sera réalisé préalablement à la signature. Il permettra d'obtenir une « photo instantanée » de l'exploitation en identifiant notamment ses forces et faiblesses, d'identifier les MAEC à contractualiser et les actions complémentaires pour lesquelles le SRTC pourra apporter un appui technique dans les mois à venir.

Les contrats MAEC étant inscrits dans la « déclaration PAC » des agriculteurs (déclaration permettant de percevoir certaines aides agricoles), ces contrats devront être établis au plus tard le 15 mai 2015, date butoir de dépôt de la déclaration pour l'année considérée.

Sur la Dombes, à l'initiative du Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône, un PAEC est en cours d'élaboration, à l'échelle de l'ensemble de cette petite région naturelle (dépôt du dossier à l'automne 2015). Le SRTC participe à l'élaboration de ce projet au titre de l'amont de son bassin versant. Si ce PAEC est retenu début 2016, des contrats pourront être signés avec les agriculteurs dombistes dès le printemps 2016.

Monsieur Clayette demande qui interviendra dans le périmètre Natura 2000 Val de Saône. Yannick répond que l'animation sera faite par l'EPTB Saône et Doubs et la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

12 – INFORMATION SUR LE SDAGE ET DELEGATION AU BUREAU POUR EMETTRE UN AVIS

Sandrine MERAND explique que le syndicat est sollicité par l'Agence de l'Eau RMC pour donner son avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE

RM) 2016-2021 et par l'Etat pour donner son avis sur le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2016-2021 avant mi-avril 2015 pour le SDAGE et mi-juin pour le PGRI.

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au bureau.

Compte tenu de la complexité et de la longueur des dits documents, la présidente propose de déléguer la rédaction de ces 2 avis au bureau.

La Présidente rendra compte de l'exercice de ces compétences lors des prochaines réunions du comité syndical.

Après avoir exposé la demande, Madame Mérand soumet au vote le présent rapport.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE les dispositions du présent rapport,

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Gilles Dubost explique qu'avec toutes les superpositions de procédure (SDAGE, PGRI, GEMAPI.....) cela reste compliqué pour les élus. Alice précise que tous ces systèmes sont imbriqués mais que la gouvernance ne devrait pas changer. Monsieur Clayette précise que toutes ces procédures restent abstraites pour tous.

13 –DELEGATION AU BUREAU POUR LES DOSSIERS REGLEMENTAIRES (DIG, DLE)

La Présidente rappelle que pour la mise en œuvre de certains travaux réalisés par le SRTC, il est nécessaire au préalable de déposer auprès de la DDT un dossier loi sur l'eau ou un dossier de déclaration d'intérêt général. L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au bureau.

Le Bureau pourrait être chargé :

- d'autoriser la Présidente à déposer les dossiers de Demande de Déclaration d'Intérêt Général pour les actions inscrites au budget du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne,
- d'autoriser la Présidente à constituer puis déposer les dossiers de Déclaration ou d'Autorisation dans le cadre de travaux soumis à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) pour les actions inscrites au budget du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne,

La Présidente rendra compte de l'exercice de ces compétences lors des prochaines réunions du comité syndical.

Après avoir exposé la demande, Madame Mérand soumet au vote le présent rapport.

Après en avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE les dispositions du présent rapport,

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

14 –DELIBERATION POUR UNE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE

La Présidente rappelle que le nouveau technicien de rivière Jérémy Chevalier est issu du syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (14). N'ayant procédé au recrutement que très récemment, le poste ne pourra être pourvu que d'ici quelques semaines dans sa collectivité d'origine. Afin de permettre le passage de relais avec son remplaçant, le syndicat de la Touques a demandé sa mise à disposition pour une période d'une semaine. Sandrine MERAND explique que la procédure est lourde puisqu'elle demande un passage en CAP, mais que c'est le seul moyen légal existant.

Pour permettre cette mise à disposition, il est nécessaire de respecter les formalités suivantes :

- délibération du conseil de la collectivité d'origine de l'agent, permettant à l'autorité territoriale

- de mettre son ou ses agent(s) à disposition d'une autre entité. Si la collectivité d'accueil relève de la fonction publique territoriale, elle devra prendre elle aussi une délibération habilitant l'autorité exécutive à signer une convention de mise à disposition avec la collectivité d'origine,
- établissement d'une convention avec la collectivité d'accueil,
 - obtention de l'accord écrit de l'agent de travailler par mise à disposition pour un autre employeur,
 - transmission à la Commission Administrative Paritaire qui se réunit le 10 avril 2015 du dossier de mise à disposition,
 - après avis favorable de la CAP : prendre un arrêté nommant l'agent sur le nouvel emploi ou l'emploi modifié par arrêté à transmettre au contrôle de légalité.

Mme Mérand propose au comité syndical d'autoriser la mise à disposition de Jérémy Chevalier à sa collectivité d'origine pour réaliser un passage de relai avec son remplaçant.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les dispositions du présent rapport,

AUTORISE la présidente à signer la convention de mise à disposition,

DONNE tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

15 – QUESTIONS DIVERSES

Sandrine Mérand précise qu'il a été distribué en début de séance une liste des décisions prises par elle-même depuis le dernier comité syndical à savoir :

Plans de désherbage externalisés:

Attribution du marché, quatre offres reçues. Marché signé prochainement avec le Centre de Formation et de Promotion Horticole (CFPH) de Lyon-Ecully pour un montant de 10 805 € TTC

Acquisition de matériel informatique :

Devis signé avec l'entreprise ADOMEDIA pour l'acquisition d'un ordinateur portable avec pack office, d'un ordinateur complet avec pack office, et d'une tour avec pack office ainsi qu'un onduleur pour un montant de 3 588.28 € TTC.

Retour sur les différentes réunions :

- Réunion sur la Gémapi avec le syndicat mixte Veyle vivante pour commencer à travailler sur les compétences et le changement des statuts, avant de rencontrer les communautés de communes.
- Réunion avec le syndicat hydraulique de la Mâtre qui envisage de conventionner avec le syndicat pour la rédaction d'un cahier des charges sur le diagnostic des cours d'eau de son territoire. Cette décision devrait être validée lors de leur prochain comité syndical du mois de mars. Reste à faire le point avec la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières.
- La commission communication s'est réunie le 09 février afin de travailler sur les panneaux et le rapport d'activité.
- Le groupe de travail Bilan et Stratégie s'est réuni fin janvier en présence des financeurs. Les orientations prises par le SRTC pour le bilan ont été validées ainsi que le calendrier correspondant.
- La Présidente voudrait revenir sur un article de la presse locale concernant l'assemblée générale des Francs pêcheurs à Thoissey ou il était écrit l'inquiétude de l'association de pêche et du SRTC sur la création du plan d'eau à Saint Didier. Elle précise que le syndicat n'a aucune inquiétude concernant ce sujet : des préconisations ont été faites lors de sa conception et qu'aucun prélèvement ne sera fait sur les Echudes en période d'étiage, comme indiqué dans le dossier loi sur l'eau.
- La Présidente rappelle l'inauguration prévue le 07 mars sur la rivière de contournement du seuil du moulin Crozet à Montceaux et remercie la commune pour son aide.

- Sandrine Merand profite de ce dernier comité syndical en présence de Maxime pour le remercier pour l'ensemble du travail accompli durant ces six années et lui souhaite bonne chance pour son nouveau projet.

La prochaine réunion du bureau exécutif aura lieu le 11 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance. Monsieur Champion invite les membres du comité syndical à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 23h10

La Présidente,
Sandrine MÉRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Mérand', with a large flourish extending to the left.